

## **SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2010**

La séance est ouverte à 20h.35, par M. Laurent GARRIGUES, président du Conseil municipal.

**Présents** : Madame Monique MEYER, Maire.  
Monsieur Eric GARDI, adjoint.  
Monsieur René JEMMELY, adjoint.

Mesdames Gloria ROSENBERG et Tamara VEDRINE GRANDJEAN, Messieurs Luca BONAITI, Didier FLECK, Jean-Pierre GAILLARD, Laurent GARRIGUES, Olivier GOY, Philippe ISELI, Yves MERMIER et Samuel VILLARS, conseillères et conseillers municipaux.

**Excusées** : Mesdames Nathalie GIRARD, Claire-Lise HALDEMANN et Catherine LUGINBÜHL, conseillères municipales.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. GARRIGUES fait un petit résumé de l'assemblée constituante du 3 février dernier à Bernex, où des questions ont été posées sur l'avenir du canton et des communes, ainsi que sur l'évaluation des problèmes politiques.

La discussion s'est tenue sous la forme d'un jeu questions/réponses, où ceux qui le désiraient donnaient leurs avis sur des sujets tels que : la fusion des communes, l'importance des rôles des communes dans le canton, l'importance de Genève par rapport aux autres communes, le poids des Exécutifs et des Administratifs et le rapport de décision avec le gouvernement.

M. GARRIGUES espère que le résultat du travail de cette assemblée constituante soit pris en considération.

### **Ordre du jour**

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2010 ;
- 2) Communications du bureau du Conseil municipal ;
- 3) Communications de l'Exécutif ;
- 4) Proposition d'échange de parcelles ;
- 5) Rapports des commissions ;
- 6) Dates des prochaines réunions de commissions ;
- 7) Propositions de motions et résolutions ;
- 8) Questions et divers.

### **Décisions prises durant cette séance du Conseil municipal**

- Favorables à l'unanimité à l'échange de parcelles proposé par M. BALZ

- Favorables à l'unanimité pour que la commission environnement étudie les implications découlant d'une adhésion au label Cité Energie
- Favorables pour que la commission environnement se renseigne sur les lampadaires solaires
- Favorables à l'unanimité pour mandater la commission travaux pour l'étude des emplacements des containers-terriers.
- Favorables à l'unanimité pour transmettre l'étude de l'Exécutif, du cheminement entre les 3 villages à la commission aménagement
- Favorables à l'unanimité pour bloquer toutes négociations de compensation avec M. MEEUS (manège d'Avusy).

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2010**

M. FLECK précise, pour le point 5, qu'il n'a pas posé certaines questions à M. SOLER, lors de la commission des finances, mais s'interrogeait publiquement sur le montant et le libellé des honoraires qu'il avait devant lui.

M. SOLER qui se trouvait à ses côtés, lui a proposé de soumettre ce document à des amis architectes, proposition à laquelle il n'a pas dit « non » !

D'une façon plus générale, M. FLECK s'amuse de la formulation de l'ensemble du point 5 de ce procès-verbal, et dit : « A la gloire du bon sens de la majorité, face au(x) plouc(s) qui n'ont rien compris. ». Ce qui ne l'empêche pas de s'en amuser et de ne pas en faire un mobile de rejet du procès-verbal (sic).

M. VILLARS, page 11, en ce qui concerne son intervention, il ne s'agit pas de la commission aménagement/travaux, mais de la commission environnement.

Mme VEDRINE regrette que les interventions de M. Samuel TERRIER ne soient pas formulées dans ce procès-verbal, alors qu'il est beaucoup intervenu.

M. GARRIGUES rappelle que cela est normal, puisque M. TERRIER n'est pas conseiller, et qu'il n'est pas censé intervenir.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteur.

## **2. Communications du bureau du Conseil municipal**

RAS.

## **3. Communications de l'Exécutif**

### **3.1 Crèche de Bernex**

La commune de Bernex reprend les places qui nous étaient mises à disposition. Les enfants déjà inscrits sont gardés jusqu'à leur scolarité.

Afin de pouvoir offrir une solution à nos communiens, la commune de Confignon a été approchée, mais elle se trouve dans les mêmes difficultés que Bernex.

Conclusion : Nous n'aurons plus aucune place de crèche dans 3 ans.

Il est peut-être temps de penser à la possibilité de créer une crèche intercommunale ?

### **3.2 Bâtiments de Sézegin**

Nous avons reçu toutes les autorisations.

Un rendez-vous hebdomadaire, réunissant les architectes, les ingénieurs et les mandataires a été mis sur pied depuis maintenant deux semaines, pour l'organisation du chantier.

La mise en route est prévue pour le 3 mai 2010.

Début avril, la Mairie déménagera au CCA et occupera deux salles de société. Les secrétaires seront dans la petite salle de société, le matériel et l'Exécutif occuperont la grande salle de société.

L'endroit sera serré et Mme MEYER remercie d'ores et déjà le personnel de travailler dans ces conditions.

Le but de tout ça, est de pouvoir entreprendre les deux chantiers en même temps, sans préteriter la mise à disposition de la Laiterie pour les communiers, les sociétés ou les expositions diverses.

### 3.3 Acquisition parcelle jardin du souvenir

L'acte d'acquisition a été enregistré au Registre Foncier.

### 3.4 Poste

La direction de la Poste a été reçue aujourd'hui.

Il en ressort que la Poste est d'accord pour le maintient de l'ouverture du bureau 4h.00 par jour, considérant que la commune d'Avusy étudie actuellement la solution qui conviendra le mieux pour l'ouverture d'une agence postale.

### 3.5 Manège d'Avusy

Les propositions de mesures compensatoires qui pourraient être demandées au propriétaire du manège d'Avusy ont été transmises par les différents groupes.

Pour les Indépendants et Ensemble :

- Encourager toutes actions sportives pour les jeunes et les moins jeunes.
- Créer de nouveaux chemins équestres et les entretenir, ainsi que ceux déjà existants.
- Proposer des tarifs préférentiels pour permettre aux jeunes et moins jeunes d'accéder aux sports équestres.
- Participation financière à la plantation d'arbres chaque année.
- Financement de jeux dans la cour de récréation.
- Financement du chemin des écoliers qui relierait les trois villages sans passer par la route.

La proposition de l'Entente :

Etant donné que nous nous retrouvons dans cette situation, du fait que les constructions et changements opérés ont été faits sans demande préalable d'autorisation, soit, dans l'illégalité complète, que la commune a demandé à l'Etat de faire son travail de « police », que la commune se soit opposée farouchement à cette zone sportive, le groupe de l'Entente propose de refuser d'entrer en matière sur des compensation.

L'argent ne doit en aucun cas permettre aux gens de passer outre la loi et les dispositions en vigueur.

M. GARRIGUES ne souhaite pas que les conseillers ouvrent le débat maintenant. Cette discussion sera reprise dans « les divers ».

### 3.6 Course du Coteau de Bernex : 4 personnes sont inscrites, mais tout le monde y sera bienvenu.

### 3.7 Genève, Capitale du Cirque 2010

Concert au centre communal d'Avusy, le dimanche 21 mars 2010 à 17h.00.

### 3.8 Sécurité routière

Les différents chantiers avancent bien.

Le problème a été résolu au chemin des Quoattes, et pour Forestal, la route est fermée car l'ouverture de la tranchée est prévue demain.

### 3.9 Information routière

Le DCTI nous informe qu'il va installer un îlot central sur la route de Chancy au niveau d'Eaumorte pour sécuriser la traversée des piétons.

## **4 Proposition d'échange de parcelles**

Il s'agit d'un projet d'échange de parcelles dans le cadre de la plantation du verger hautes tiges. En effet, la parcelle choisie par la commission appartient bien à la commune, mais elle est cultivée par M. BALZ.

M. BALZ a donc été reçu à la Mairie. Lors de cette entrevue, il nous a proposé un échange de parcelles avec celle qui se trouve en face du parc de M. Christian MEYER. Cette proposition permettrait à M. BALZ de créer une grande parcelle plus facile à cultiver.

Il faut savoir qu'en faisant cette proposition, M. BALZ perd environ 1'000 m<sup>2</sup> et nous, commune, nous gardons la place de repos.

De plus, cette proposition est indépendante de la plantation du verger.

Mme VEDRINE demande quelle est l'exposition de ce terrain et s'il est accessible ?

Mme le Maire : Le terrain est dans le creux et un chemin d'accès le dessert. Une haie borde le terrain sur un côté et il y a également des arbres, mais l'exposition est bonne. Tout ce qu'il a semé à toujours poussé.

M. ISELI attire l'attention que c'est une haie de thuyas, arbuste qui n'est pas indigène. Il ne devrait y avoir de problème pour l'arracher.

M. GOY dit qu'effectivement un chemin d'accès existe. Par contre, n'étant pas du métier, il va demander à l'arboriculteur ce qu'il pense de l'exposition de cette parcelle, avant de prendre une décision pour la plantation du verger hautes tiges.

Mme la Maire aimerait que les conseillers réfléchissent sérieusement à cette question, de sorte à se prononcer sur une délibération lors d'un prochain Conseil municipal.

M. GOY est personnellement pour cet échange. La commune y est gagnante, sans compter qu'il s'agit de terres agricoles que nous pouvons toujours louer.

Mme MEYER précise que si cet échange se faisait, la commune prendrait tous les frais y relatifs à sa charge.

Mme ROSENBERG demande le prix du terrain agricole au m<sup>2</sup> ?

Mme MEYER : Maximum Fr. 8.--/m<sup>2</sup>.

Au vue des avis favorables des conseillers, M. GARRIGUES conclut en disant qu'une délibération sera présentée lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

## 5. Rapports de commissions

### 5.1 Commission environnement

*Chauffage des nouveaux bâtiments* : La commission désire rencontrer les ingénieurs mandatés pour savoir quelles sont les options qui ont déjà été étudiées et ce qu'ils en pensent.

Si l'option bois était choisie, nos bois communaux sont-ils exploitables !!??

En lien avec cette réflexion énergétique, un contact avec M. SPIRER a été pris et il nous propose d'adhérer à la Cité Label Energie. De plus en plus de communes y adhèrent. Pour être avalisés, il faut respecter certains points, comme par exemple des informations régulières à la population. La commission souhaiterait savoir si le Conseil municipal est d'accord qu'elle approfondisse le sujet ?

Mme MEYER relève qu'à chaque fois qu'un label est délivré, c'est suite à des actions qui sont souvent très coûteuses. C'est pourquoi, elle aimerait savoir ce que cette adhésion représenterait en terme financier et investissement humain ? Il ne faut pas oublier que nous allons vers de gros travaux et il ne faudrait pas que les personnes soient monopolisées par trop de choses. Par contre, elle n'est pas contre le fait de se renseigner, pour savoir quelles sont les implications.

M. FLECK : Une somme de Fr. 3-4'000,-- a été articulée. Le but n'est de forcer personne, simplement voir ce qu'il en ressort.

Comme l'a relevé M. GOY, les grandes communes s'y sont toutes mises et les autres communes commencent gentiment. L'idée en posant cette question, est de pouvoir transmettre ce qu'il en ressort, auprès du Conseil municipal.

M. GOY ajoute qu'aujourd'hui, ce genre de réflexion n'est pas un effet de mode, mais une nécessité.

Mme le Maire ne conteste pas la nécessité de la chose, mais elle aimerait savoir quels sont les moyens financiers et humains à investir.

M. FLECK fait remarquer que l'Etat pousse de plus en plus les communes à entrer dans ce système.

Mme MEYER précise que c'est justement pour cela qu'elle se méfie !

M. GOY aimerait simplement savoir si les conseillers sont d'accord pour que la commission écoute le spécialiste de manière plus précise, afin d'établir un cahier des charges des moyens nécessaires à la labellisation ?

9 pour (unanimité des membres présents)

*Verger communal* : déjà abordé.

*Plantation d'arbres* : Il avait été question de planter des arbres annuellement. Cela ne s'est pas fait depuis plusieurs années. A revoir.

*Lampadaires solaires* : Des informations sur ce matériel vont être demandées. Si valable, y penser pour les portes d'entrée des villages ?

Le Conseil municipal est d'accord pour que la commission se renseigne.

*Statistique déchets* : En attente. Un article est prévu dans le prochain bulletin communal.

*Année de la biodiversité* : Les manifestations prévues à cet effet dans le canton, se raccrocheront à celles déjà prévues, dans le but que les gens comprennent que ce n'est pas seulement une affaire de faune et de flore. Il s'agit d'un travail de longue haleine, qui fera l'objet d'une chronique régulière dans le bulletin.

*Journée des plantes envahissantes* : Le 5 ou le 26 juin, à confirmer.

M. FLECK attire l'attention sur le fait que Mme KUNZLER sera peut-être présente à cette occasion, car elle aimerait visiter les communes.

## 5.2 Commission sociale

Pas de rapport ce soir, la présidente et la vice-présidente étant absentes.

## 5.3 Commission aménagement / travaux

*Pavés accès buvette + armoires de la commune* : OK.

*Sécurité routière* : Trottoir du chemin des Quoattes, les abaissements sont posés en fonction des futures constructions.

*Carrefour cimetière* : la commission souhaite que l'évacuation de l'eau soit reliée au collecteur, via le sac situé au début de Pré-Recoux.

*Porte d'entrée Avusy en venant de Sézegnin* : En fonction des bâtiments en construction, des renseignements vont être pris pour savoir dans quelle mesure il serait possible de décaler la route de façon à créer des places de stationnement, du côté de la salle St-Charles. A voir.

*Athenaz* : La signalisation est posée et les travaux ont commencé.

*Travaux bâtiment de Sézegnin* : La commission a reçu les plans et a listé les points qui lui avaient été confiés lors de la dernière séance du Conseil, à savoir :

- Analyse du toit de l'extension de la Mairie et panneaux solaires.
- Attribution des locaux.
- Attention à porter sur la maîtrise des coûts, et plus particulièrement aux honoraires.
- Choix du chauffage (transmis à la commission environnement).
- Participation à la prise de décision lors de l'avancement des travaux si l'Exécutif le souhaite.

En ce qui concerne la maîtrise des coûts, le fait de démarrer les deux chantiers en même temps correspond déjà à cette optique et c'est bien. Même chose pour le déménagement de la Mairie dans des locaux propriétés de la commune.

Enfin, pour le toit, M. GARDI va rencontrer l'entreprise CERUTTI.

*Containers-terriers* : Le budget est prévu. Des questions ont été posées, telles que : combien de containers sont prévus sur le territoire de la commune, les emplacements existants, le volume des déchets ménagers et aussi si la récupération de l'huile est envisageable.

La commission souhaite connaître ces différents éléments, sous réserve d'être mandaté par le Conseil, puisque cette étude était aux mains de l'Exécutif. Elle aimerait donc être mandatée pour analyser les sites prévus et le volume des déchets ménagers et du papier, dans le but de valider les futurs emplacements des containers-terrier.

M. GARRIGUES passe au vote et demande si les conseillers sont d'accord de mandater la commission pour l'étude des futurs emplacements des containers-terrier ?

Unanimité des membres présents

M. GARDI attire l'attention sur le fait qu'il n'y a pas beaucoup d'emplacements réalisables, il ne faut pas se faire d'illusions. L'Exécutif transmettra son travail, mais si nous voulons avancer dans ce dossier, il ne faut pas tout remettre en question.

Le budget pour l'implantation de ces containers est déjà prévu en partie, jusqu'à concurrence de Fr. 180'000,--, sachant qu'il faut compter entre Fr. 15 à 20'000,-- TTC rendu, posé, et que nous avons décidé d'échelonner les répercussions sur plusieurs années.

Pour la question de la récupération de l'huile, M. TERRIER rappelle que la commune était dotée de récupérateurs et qu'avec les nouvelles directives, l'huile usagée doit être contenue dans des bouteilles d'un litre en PET ou en verre et placée dans la poubelle d'ordures ménagères. Ces dispositions avaient été prises, car la manutention des bacs de récupération était délicate et laissait souvent s'écouler de l'huile dans la nature et donc polluer.

En ce qui concerne les travaux des bâtiments de Sézegnin, Mme ROSENBERG aimerait savoir combien de temps vont-ils durer et en cas de retard, des pénalités ont-elles été définies ?

Mme MEYER : La durée est estimée à 18 mois. La question de pénalités en cas de retard n'a pas encore été abordée. Le calendrier n'est pas encore défini. La remarque pertinente de Mme ROSENBERG est prise en considération.

## **6. Dates des prochaines réunions des commissions**

- Lundi 01.03.10 à 18h.30 commission économie/agriculture Mairie
- Mardi 02.03.10 à 18h.00 commission environnement CCA (à conf. avec M. CHAMBAZ)
- Mardi 02.03.10 à 20h.00 commission sociale/scolaire CCA
- Mercredi 03.03.10 à 18h.30 commission amén./travaux CCA
- Mardi 16.03.10 à 18h.30 Gr. Travail SCSA Forestal Mairie

## **7. Proposition de motions et de résolutions**

RAS.

## **8. Questions et divers**

- 8.1 Mme ROSENBERG aimerait revenir la question du manège d'Avusy et à la proposition du groupe de l'Entente de ne pas entrer en matière sur les mesures compensatoires. En effet, elle respecte tout à fait cette idée, mais pour ne pas qu'il y ait deux poids, deux mesures, elle souhaiterait que ce même traitement soit appliqué à toutes les personnes qui se trouvent dans l'illégalité, tel que M. MAURY, par exemple, qui se trouve dans l'illégalité totale depuis une dizaine d'années, et qui a même été débouté par le Tribunal fédéral.

Il faut que la commune adopte, face à ces problèmes, une attitude constante, sans exception.

M. VILLARS remercie Mme ROSENBERG pour son intervention. Par rapport à la situation de M. MAURY, il souligne que le groupe de l'Entente partage cet avis. Pour mémoire, c'est grâce à M. MEGEVAND, ancien Maire de la Commune, attaché au groupe de l'Entente, que le dossier est allé jusqu'au Tribunal fédéral.

M. GARRIGUES pense que l'attitude du Conseil municipal est linéaire, et nous ne pouvons pas en dire autant des autorités supérieures. Les communes ne veulent pas être achetées, aussi bien pour le cas MAURY, que pour le cas manège d'Avusy ! Il est malheureux de constater que même en allant jusqu'au Tribunal fédéral, nous n'arrivons pas à bloquer une action.

- 8.2 M. GOY aimerait féliciter les jeunes de la commune qui se sont investis pour la traditionnelle vente du mimosa et ce, malgré la qualité médiocre de la marchandise.

A l'heure où on nous parle de sauvegarde de la planète, et sachant que cette fleur vient du Sud de la France, il serait peut-être bon d'étudier la possibilité de se fournir plus près de chez nous. La qualité des fleurs pourrait s'en ressentir aussi !

La question est renvoyée en commission environnement et/ou sociale.

- 8.3 Fête de la musique : M. GOY propose le groupe de M. FILOGRANA, habitant de la commune.

M. TERRIER avait déjà confirmé à M. FILOGRANA qu'il était attendu pour la Fête de la musique. Il reprendra contact pour lui transmettre plus d'informations.

- 8.4 M. GOY a eu l'occasion de lire dans la FAO, le discours de M. HILER prononcé lors de la cérémonie des Promotions civiques. Les sujets de la participation citoyenne et de l'engagement y sont entre autres abordés, et il a trouvé ce point de vue assez intéressant.

Il se demandait s'il ne faudrait pas reproduire ce texte, afin de le transmettre à nos jeunes.

Mme MEYER ne partage pas tout ce que M. HILER a dit, mais il a su captiver son auditoire. Il a effectivement beaucoup parlé d'engagement et le message qu'il a voulu délivrer était pertinent.

Mme le Maire ne pense pas qu'il faille reproduire l'ensemble de son message, mais certains chapitres. Elle a pris bonne note de l'idée de M. GOY.

- 8.5 Mme VEDRINE aimerait revenir sur une motion datant du 22.01.08, qui parlait du souhait, au sein du Conseil municipal, de vouloir créer un chemin piétonnier qui relie les 3 villages, et elle ne se souvient pas que le sujet ait été abordé depuis.

Mme MEYER aimerait que le Conseil municipal mandate la commission aménagement, afin qu'elle étudie l'idée du cheminement proposé par l'Exécutif, voire la valide. Elle profite de relire ladite motion.

Unanimité des membres présents

- 8.6 M. FLECK aimerait aussi rebondir sur la problématique du manège et rappelle qu'il avait été demandé de faire des propositions en vue d'une logique de négociations avec le propriétaire. Lors de la discussion qui avait émané d'une dernière séance, deux directions étaient apparues, l'intransigeante et la pragmatique, pour ne pas risquer de tout perdre.

Mme MEYER l'a bien compris.

Mme VEDRINE rappelle que l'idée de ne pas entrer en matière avait été émise lors de cette même séance, et si nous avions été tous soudés dans cette idée-là, nous aurions beaucoup plus de poids.

De plus, ce que l'Exécutif nous a demandé à cette époque, était de nous prononcer sur des projets, pas sur des refus. Nous avons déjà discuté de ne pas entrer en matière. Le groupe Ensemble avait aussi pensé à le proposer, mais finalement ce n'est pas constructif, et surtout, ce n'était pas ce qui était demandé.

Mme le Maire explique que plus le groupe de l'Entente réfléchissait à des mesures de compensation, plus il se rendait compte que d'entrer en matière sur ce sujet, prêterait l'autonomie de la commune.

D'autre part, elle ne pense pas que le travail demandé aux groupes n'a servi à rien, car si c'est finalement pour arriver à la décision formelle du Conseil municipal de ne pas vouloir entrer en matière, Mme MEYER n'a aucun problème à défendre cette idée.

Elle pense même qu'il serait bien de demander à la commission qui était en charge de ce dossier, de se prononcer formellement sur cette entrée en matière ou non, ou on peut même le décider ce soir.

M. GARRIGUES demande aux différents groupes représentés autour de la table, s'ils sont d'accord de bloquer le processus de négociations avec M. MEEUS ?

Mme VEDRINE aimerait encore avoir la confirmation de Mme MEYER, s'il est toujours vrai que quoi que l'on choisisse, il sera difficile de se faire entendre, et qu'à terme, la commune n'aura pas gain de cause.

Mme MEYER confirme. Beaucoup de communes se sont déjà opposées à des déclassements tel que celui qui nous concerne, et elles n'ont jamais eu gain de cause à terme. Toutefois, elle n'a aucun problème à défendre la position du Conseil municipal auprès de M. MEEUS. Sans compter que notre population saura que ses élus défendent leurs intérêts.

M. GOY se demande si tous ces déclassements dont a parlé Mme le Maire ont lieu par dérogation du Plan directeur cantonal, puisque théoriquement ce plan est censé définir des périmètres de zone pour un temps défini.

Et selon, peut-être faudrait-il interpeller le Canton ?

Mme MEYER : Le Canton est bien conscient de cette problématique, mais pour dire les choses clairement, il s'en fout ! Tous les préavis qui émanent de ses instances sont favorables. Le seul qui est cohérent et négatif, c'est le nôtre. Les autorités cantonales l'ont pris en considération pour leur préavis de déclassement.

Les conseillers n'ayant plus de questions ou de remarques à formuler, M. GARRIGUES repasse au vote et demande si les conseillers sont favorables pour bloquer les négociations avec M. MEEUS ?

Unanimité

- 8.6 M. GARRIGUES aimerait revenir sur les absences de ce soir, et sur la problématique liée au cahier des charges des conseillers qui devient plus lourd, couplé avec le travail de chacun, la famille et bien sûr, la santé. La gestion de tous ces éléments n'est pas aisée tous les jours.

Il souhaite le meilleur pour les personnes qui sont frappées par des malheurs dans ces différents domaines.

A cet effet, il demande aux commissions de bien s'ordonner et de ne pas trop en « mettre sur le tapis », car il y a beaucoup de mouvements cette année.

- 8.7 M. GARRIGUES donne un rapide résumé des nouveautés pour la manifestation des 24H. du Rugby.

Le projet se structure bien.

MM. OGI et CHABAL seront les parrains de la manifestation.

L'esprit rassembleur se fait ressentir et les communes de La Champagne soutiennent les organisateurs de cette fête du sport, sans compter l'appui de certaines communes françaises, telles que Viry et Valleiry, notamment. Saint-Julien a également été contactée.

M. GARRIGUES tient à remercier la commune de mettre toute l'infrastructure du centre communal d'Avusy à disposition.

Avant de conclure cette séance, il souhaiterait encore que les conseillers aient une dernière pensée pour les absents de ce soir.

La séance est levée à 22h.05.

Un conseiller :

Le secrétaire :

Le président du Conseil :